

Charte éthique du GEM TSA La Pierre de Lune

Préambule :

Le GEM constitue pour ses adhérents un moyen de compensation et de prévention du handicap, trouvant sa base légale dans la loi n° 2005-102 du 11 février 2005. Le GEM TSA « La Pierre de Lune » répond à l'arrêté du 27 juin 2019 fixant le cahier des charges des groupes d'entraide mutuelle en application de l'article L.14-10-5 du code de l'action sociale et des familles.

Cette association a pour objet l'organisation d'activités socio-culturelles, artistiques et ludiques, qui favorisent les rencontres, l'épanouissement, le développement des liens sociaux de personnes autistes et/ou avec autres troubles du neurodéveloppement, dans un cadre bienveillant, dans le but d'accéder à la pleine citoyenneté et de valoriser leurs compétences.

Objet :

Les valeurs de cette charte, sont issues d'une réflexion commune qui reflète l'esprit de l'association et fixe le cadre des relations réciproques afin de préserver un environnement bienveillant et accessible à toutes et tous.

Elle s'applique aux adhérents, membres, bénévoles, salariés et toute autre association ou organisme qui accompagnent le GEM dans son développement et son autodétermination et suppose l'adhésion aux valeurs de celle-ci et l'engagement à les respecter.

Environnement :

Le GEM TSA La Pierre de Lune est une association de membres porteurs de troubles du spectre de l'autisme TSA et/ou de troubles associés TND, DYS, TDAH, etc. avec des particularités spécifiques à chacun, notamment sensorielles qui doivent être respectées.

Nos valeurs

Pair-aidance et entraide :

Ces deux premières valeurs sont les piliers du GEM qui doit être et rester un lieu de répit harmonieux, bienveillant et ouvert sur l'autre, sans jugements ni préjugés.

Les apports inter générationnels seront une source d'enrichissement. Ces échanges croisés représentent des bienfaits pour toutes et tous.

Indépendance :

Le GEM TSA « La Pierre de Lune » mène son action en toute indépendance, sans discrimination et dans le respect des droits, des libertés et des valeurs de ses partenaires. Elle se réserve néanmoins le droit de refuser un membre, bénévole, association ou organisme dont l'action serait contraire à son éthique ou à celle d'ordre publique ou morale.

Confidentialité

Le GEM TSA « La Pierre de Lune » et l'association marraine imposent une confidentialité totale quant aux informations personnelles et toutes confidences qui pourraient être échangées entre membres/adhérents et équipe salariale. Aucune donnée personnelle ne doit être exploitée hors association GEM TSA « La Pierre de Lune ».

Neutralité bienveillante

Chaque personne dans son individualité, sa différence, doit être acceptée, respectée. La réciprocité doit être de mise. Les intervenants non-autistes doivent savoir faire preuve de la retenue dont les personnes avec autisme ont besoin. Les comportements intrusifs ne seront pas tolérés.

Les parcours de vie ne seront ni jugés ni interprétés. Chaque personne fréquentant le GEM devra pouvoir s'y épanouir sans avoir à justifier de son parcours personnel.

Comportement adapté

Le respect de l'autre, l'écoute, l'intérêt sincère, les échanges bienveillants, les partages d'expériences inter-générationnelles sont autant de marques d'empathie qui constituent le socle de ce GEM.

L'identification de tout comportement agressif, physique ou verbal pourra entraîner l'exclusion de la personne de facto. (En présentiel ou en distanciel)

Ce lieu ressources doit être un havre de paix sans tension. Cette règle s'applique à toute personne qui fréquente le GEM, membre, adhérent, salariés etc.

Les relations chaleureuses avec respect de la sensorialité et des particularités spécifiques de chacun, dans une proximité adaptée doivent être un principe systématiquement recherché.

Solidarité et partage

Chaque personne fréquentant le GEM doit inscrire sa participation selon le principe de la pair-aidance, de l'entraide et de l'écoute. Chacun doit pouvoir trouver des réponses à ses questions et/ou besoins mais également de proposer des apports équivalents dans un principe de relations croisées et inter-générationnel.

Le GEM doit être un lieu de partage. Que ce soit les idées, les échanges sur des parcours de vie, de difficultés, d'expression de besoins, mais aussi de manière plus pragmatique, lors des cafés rencontres, de repas pris en commun, chacun apporte à hauteur de ses possibilités.

Engagement et Identification des potentiels

Chaque personne avec autisme ou à besoins spécifiques, dispose de potentiels. Le GEM devra être un catalyseur qui autorise l'expression de chacun selon ses forces. Un focus sera porté sur ceux-ci, afin de pouvoir s'appuyer sur les richesses que chacune et chacun peut mettre en commun pour mener à bien les missions du projet associatif au bénéfice de tous.

Respect des locaux

Vous fréquentez « **votre** » GEM. C'est un lieu de partage aussi est-il primordial de respecter les autres membres/adhérents/salariés mais aussi les locaux. Votre passage inclut l'entretien des lieux. Vous appréciez d'y entrer ? Pour son calme, sa propreté, les moyens mis à disposition, aussi il vous sera demandé de laisser les lieux tels que vous les avez trouvés.

Cette charte éthique est un engagement, pour chaque personne fréquentant le GEM, pour partager un vivre ensemble et proposer des plus-values pour les autres.

Pour que les personnes avec autisme, selon le principe de l'autodétermination et de l'autonomisation, restent ou deviennent acteurs de leurs choix et de leur existence dans la Cité.